

Procès verbal du conseil municipal du 8 Avril 2022

Ouverture de séance : 20h30.

Absent : Anne-Sophie Lefevre
Alexandre Soulier
Catherine Sanchez (procuration Monique Morère)
Joffrey Delmon (procuration Jean-Luc Rivière)
Audrey Demay (procuration Cédric VIGREUX)
Raymond Defis (procuration Ahmed HAMADI)

1 - Election du secrétaire de séance (Contre : 6 Ferré, Lanfranchi, Drief, Hamadi, Combes et Defis)

Le secrétaire de séance est : Cédric VIGREUX

2 - Vote des taux d'imposition 2022 (Contre : 1 Bonnemaïson)

Mr le Maire : le taux d'imposition est le même que l'année dernière.

3- Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget principal et budget annexe Lotissement Hourride

Mr le Maire a fait une explication du DOB en entier. Le DOB est sur le site de la commune .

Le maire demande à l'opposition si elle a travaillé et présente un DOB.

Mr Hamadi précise qu'il ne présentera pas de DOB. « Votre DOB est assez flou » « il n'y a pas de chiffre clair ». Il y a un rappel de la somme sur les comptes de la mairie, des prêts etc. « Il faut arrêter les ragots de bas étage ». « Vous n'avez plus besoin d'emprunter de l'argent jusqu'en 2027, vous avez de l'argent pour faire des travaux ». « Le choix du cabinet pour faire l'audit pose des questions, c'est une de vos connaissances ».

Mr Le Maire : « C'est inacceptable de contester la compétence des gens ».

Mr le Maire prend acte de la discussion du DOB par le Conseil Municipal. Ce Dob sera publié sur le site de la commune

4 Questions diverses

Q1. Combien a coûté l'audit de SFP Collectivités (Factures et l'ensemble des notes de frais y afférentes - déplacement, Hôtel, repas ...) ?

Mr Le Maire : L'audit a couté 4440euros tout compris.

Q2. Sur la période de juin 2021 à décembre 2021, un directeur de la Régie a été nommé en intérimaire. Nous souhaitons connaître les modalités de fonctionnement et les démarches qui vous ont permis de fonctionner en toute légalité (exemples : consultation du CM, du CA, accords diverses ...) entre janvier à mars 2022 avant la désignation au CM du 31 mars du Directeur.

Mr Le Maire : il y a eu un arrêté pris par mes soins le 23 décembre 2021, qui renouvèle son intérim jusqu'au 31 mars 2022. L'arrêté a été soumis au contrôle de l'égalité à la préfecture et il n'y a pas eu de retour. Pour la période de juin à décembre 2021, la séance du 27 Aout 2021 de CA de la RME donne les pouvoirs nécessaires à Mr Brail pour exercer son poste de directeur. Il a été signé par Mr Combes et Mr Hamadi était présent. Il est étonnant que l'opposition ne se souvienne plus de cette délibération quelle seule à prise.

Mr Hamadi : « Ce n'est pas ce que l'on a voulu dire mais qu'entre le conseil municipal et la commune, qu'il n'y a pas eu de conseil municipal pour revalider la durée de cet intérim et lui donner des prérogatives. S'il y a eu un arrêté, tant mieux mais nous aimerions voir la copie. Piquer les gens n'est pas utile. Vous ne savez pas lire, vous ne répondez pas à la question qui a été posée ».

Q3. Peut-on avoir plus d'informations sur la société « agence de bordeaux » qui devrait intervenir sur les « fientes » de pigeons. Comment sont-ils intervenus pour établir ce devis sur les 40 M3 annoncés, la copie du Devis présentée le 31 mars n'a aucun détail sauf le coût.

Mr Le Maire : Pourquoi Agence de Bordeaux ? C'est une Société qui est à Casteljaloux dans le 47, c'est un tout petit chef lieux de canton donc ils ont une agence à Bordeaux pour faciliter leur activité. Quant au 40m3 de fientes de Pigeon, je vous invite surtout le dimanche parce que vous êtes disponible vu que vous n'avez pas été volontaire pour tenir les bureaux de vote. Vous appelez Marc Galy, vous lui demandez de regarder combien il en a et vous profitez pour descendre des seaux.

Q4. Où en êtes-vous sur le lotissement de l'Hourride sur l'attribution de l'ensemble des terrains et de l'accueil de la société pour personnes âgées « Apart'âge ».

Mr Le Maire : ce n'est pas nous qui avons fait ce marché public mais vous. Il y a eu des retards. Tout a été fait normalement. Ce que voulait faire la société « Apart'âge » était illégale et le directeur est venu nous le dire en mairie. Il a fallu attendre un nouveau texte de loi Fin Février pour rendre l'opération possible.

Mr Combes : Précise que Mr le Maire c'était engagé à répondre sous un mois.

Mr le Maire : c'est un retard à cause de la société et du texte de loi.

Question posée par Mr le Maire à propos de la Maison Pour Tous.

Mr le Maire fait la lecture de la convention établie entre la mairie et la Maison Pour Tous et explique la situation entre la mairie et l'association qui n'a respecté aucuns de ses engagements

Mr Hamadi : Je ne fais plus partie de la gestion de l'association depuis Juillet 2021. Il faut vous rapprocher de la présidente actuelle pour répondre à ces questions.

Il y a des échanges multiples entre Mr le Maire et Mr Hamadi concernant le sujet de la Maison Pour Tous néanmoins Mr Hamadi à la suite de ces échanges a lancé des attaques auprès de tous les conseillers sur la rédaction d'un papier adressé à Mr Le Maire. Il affirme avoir eu ce papier. Selon lui, tous les conseillers municipaux de la majorité sont lamentables.

Fermeture de séance : 22h22.